



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hôpital de Moudon

Nouvelle mission d'hébergement médico-social

Le Conseil d'Etat vient de décider de l'avenir de l'Hôpital de Moudon. Au plus tard d'ici au 1er janvier 2001, celui-ci devra abandonner sa mission de soins aigus pour se concentrer sur l'hébergement médico-social. Il aura également la possibilité de développer une polyclinique, sous la responsabilité des médecins installés de la région. Déterminé à poursuivre la réduction des surcapacités et les restructurations dans le cadre du programme d'économie Equation 33, le gouvernement a estimé que la

Avec un taux d'occupation moyen de 55 % pour ses 35 lits de soins aigus, l'Hôpital de Moudon est très en dessous de la norme de 80 % largement admise par les professionnels de la santé. Cette norme, d'autant plus cruciale dans une unité de petite taille, doit être considérée autant du point de vue du patient que de celui du personnel soignant - formant à cette échelle de trop petites équipes pour pouvoir échapper à des services de garde ou de piquet 24 heures sur 24. L'argument de la masse critique vaut aussi pour la maternité où l'on pratique en moyenne 160 accouchements par an, lorsque le nombre de 300 est généralement admis comme la norme de sécurité. Ce même argument de la masse critique explique enfin qu'en termes économiques, il soit justifié de supprimer une activité à son coût total à Moudon, pour qu'elle soit absorbée par les hôpitaux voisins au coût marginal seulement.

La question de la prise en charge des urgences ne pose pas de problème particulier. D'abord du fait de la situation géographique de Moudon, à une vingtaine de kilomètres de l'hôpital intercantonal de Payerne-Estavayer vers le Nord et à la même distance du CHUV de Lausanne vers le Sud. Ensuite grâce à l'installation d'une nouvelle ambulance à Mézières (11,4 km). Enfin par le maintien de la garde des médecins à Moudon, éventuellement renforcée par le projet de polyclinique qu'ils pourraient décider de développer. Rappelons que dans le cadre de sa participation à l'hôpital intercantonal de la Broye (HIB), le secteur " urgences / soins intensifs / bloc opératoire " de l'Hôpital

de Payerne sera prochainement modernisé et agrandi. Un projet de décret sera très prochainement soumis au Conseil d'Etat en ce sens.

L'avenir professionnel des 75 collaboratrices et collaborateurs de l'Hôpital a été également au centre des préoccupations du Conseil d'Etat. La transformation de l'hôpital en EMS d'une cinquantaine de lits permettra de maintenir environ 50 postes de travail. Les 25 personnes dont le poste sera supprimé appartiennent principalement au personnel qualifié. Des engagements ont été pris, tant par les autres hôpitaux de soins aigus que par les cliniques privées ou par les organismes de soins à domicile. Ces personnes n'auront aucune difficulté à trouver un nouvel emploi. Le Gouvernement rappelle que l'ensemble du personnel bénéficie de la garantie de non licenciement accordée par l'Etat dans le cadre de la démarche d'économie " Equation 33 ".

En attribuant cette nouvelle mission d'hébergement médico-social à l'Hôpital de Moudon, le Conseil d'Etat répond par ailleurs aux besoins de nouvelles capacités en lits " C " relevés dans la région. Il s'attend également à réaliser des économies estimées entre 2 et 2,4 millions de francs par an, alors que l'investissement nécessaire à la transformation de l'hôpital en EMS impliquera une charge annuelle d'environ fr. 88'000.-.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 octobre 1999

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Charles-Louis Rochat, chef du DSAS, 021 / 316 50 01

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Moudon](#)